

Commune du Plessis-Sainte-Opportune

Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du mercredi 23 septembre 2020**

L'an deux-mil vingt, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le quinze septembre deux-mil vingt s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lucette LECLERCQ, Henri JUNIAU, Sébastien MORLET, Stéphane RUFFIEUX, Annick GUILLOTIN, Manon LECOQ, Teddy MAILLY, Pierre-François SALZE, Patrick ANNEST, Nathalie BERNARD.

Était excusée :

Mme Véronique IPPOLITO.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h33, sous la présidence du maire, Mme Lucette LECLERCQ.

Secrétaire de séance : M Stéphane RUFFIEUX

Ordre du jour :

- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Désignation de deux délégués titulaires au sein du SIVOS
- Subvention à le Neubourg Athletic Club
- Informations diverses

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu la délibération n°58/2020 portant Création de la CLECT ([Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées](#)) ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et d'un représentant suppléant qui doivent être élu en conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la commune du Plessis Ste Opportune.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré ;

Après avoir voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Henri JUNIAU représentant titulaire et Sébastien MORLET représentant suppléant de la commune du Plessis Ste Opportune auprès de la CLECT.

Désignation de deux délégués titulaires au sein du SIVOS

Par délibération du 23 mai 2020, le conseil municipal avait désigné 3 délégués . Conformément aux statuts du syndicat, la commune doit être représentée par 2 délégués titulaires.

Pour l'élection de 2 délégués titulaires, sont candidats :

Sébastien MORLET

Lucette LECLERCQ

Patrick ANNEST pour la défense de l'école laïque et qui demande un vote à scrutin public.

Ont obtenu :

Sébastien MORLET : 9 voix

Lucette LECLERCQ : 7 voix

Patrick ANNEST : 2 voix

Sont élus délégués titulaires Sébastien MORLET et Lucette LECLERCQ pour représenter la commune du Plessis Ste Opportune au sein du SIVOS.

Subvention à le Neubourg Athletic Club

Le Neubourg Athletic Club sollicite le conseil municipal pour octroyer une subvention de 50€ par personne pour 2 athlètes résidant sur la commune.

Après en avoir délibéré, la demande de subvention est rejetée à l'unanimité.

Informations diverses

Sébastien MORLET demande si l'association des parents d'élèves (ASPAREL) a présenté une demande de subvention. Mme le maire répond qu'aucune demande n'a été reçue.

Mme le maire informe le conseil municipal de la nomination de la sous-préfète de BERNAY Mme Corinne BLANCHOT-PROSPER depuis le 31/08/2020.

Mme le maire propose aux membres du conseil municipal un formulaire de contact pour recevoir les informations du conseil départemental.

SDIS : Contrôle des hydrants

Les bornes incendie de Ste Opportune la campagne et des Auges sont à graisser.
La borne incendie du Plessi-Mahiet, rue de l'église St André est bloquée.
Le SDIS recommandera une personne pour l'intervention.
Patrick ANNEST rappelle la nécessité de vérifier le débit ainsi que la pression des bornes incendie.
La nouvelle borne située à La Huanière est inaccessible pour un véhicule de secours mais accessible pour le branchement des tuyaux.

SIEGE

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique, un nouveau transformateur est nécessaire sur le hameau de Ste Opportune la campagne pour remplacer l'existant. Le souci de la réserve foncière se pose, le seul terrain communal disponible serait le terrain situé derrière l'église. M Lydie représentant du SIEGE étudie cette solution.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux de carrelage et plomberie dans le logement ont été réalisés.
L'armoire froide pour la cantine a été livrée.

ENVIRONNEMENT

Un nid de frelons asiatiques a été retiré chez des particuliers sur le hameau du Plessis-Mahiet.
Mme le maire informe les conseillers municipaux du curage des fossés réalisé par l'Intercom de Bernay dans les hameaux du Chesnay et des Auges.

Un abribus a été demandé au Plessis-Mahiet mais il manque de la place.
Pierre-François SALZE évoque des dégradations de son jardin suite à la pose d'une buse devant sa propriété. Henri JUNIAU propose de se rendre sur place et de faire intervenir l'Intercom de Bernay.

A la demande de Pierre-François SALZE, Mme le maire informe que la fibre sera en service au 2^e semestre 2021 (source de M Gouttefarde) et ignore la mise en service de l'antenne 4 G de Ste Opportune la campagne.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le maire déclare la séance levée à 20h23.

Nom	Qualité	Emargement
Lucette LECLERCQ	Maire	
Henri JUNIAU	1 ^{er} adjoint	
Sébastien MORLET	2 ^e adjoint	
Stéphane RUFFIEUX	Conseiller municipal	
Annick GUILLOTIN	Conseillère municipale	

Manon LECOQ	Conseillère municipale	
Véronique IPPOLITO	Conseillère municipale	excusée
Teddy MAILLY	Conseiller municipal	
Pierre-François SALZE	Conseiller municipal	
Patrick ANNEST	Conseiller municipal	
Nathalie BERNARD	Conseillère municipale	